



## PROTOCOLE D'ACCORD

**AFRICALLIA 2018**, le 5<sup>ème</sup> Forum International ouest-africain de rendez-vous d'affaires, se déroulera du 21 au 23 février 2018, au Centre International de Conférences de Ouaga 2000 à Ouagadougou, Burkina Faso.

**AFRICALLIA 2018**, est un Forum International de rendez-vous d'affaires destiné aux dirigeants de PME qui recherchent des alliances stratégiques, commerciales, financières et technologiques, pouvant leur permettre de développer leurs affaires à l'international. **AFRICALLIA 2018** est organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF), avec l'assistance technique de l'association FUTURALLIA.

Le présent protocole formalise l'engagement de la CCI-BF vis à vis des organismes locaux et internationaux souhaitant être promoteurs de cette manifestation et réciproquement.

**LE PRESENT PROTOCOLE EST ETABLI ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- L'organisateur du forum AFRICALLIA 2018 :

**Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso**

1, avenue de Lyon,  
01 BP 502 Ouagadougou 01  
Tél. : +226 25 30 61 14 / +226 25 30 61 15  
Fax : +226 25 30 61 16  
Email : [info@africallia.com](mailto:info@africallia.com)

**Représentée par : M. Issaka KARGOUGOU, Directeur Général de la CCI-BF**

**& M. Félix SANON, Chef de projet**

Dûment habilités aux fins des présents.

et

- L'organisme partenaire principal dénommé Chef de délégation: organisme responsable de la promotion d'AFRICALLIA 2018 dans sa région désignée.

Nom de l'organisme :.....

Noms du responsable : .....

Fonction :.....

Adresse : .....

Pays :.....Tel : .....

Email :.....Site web .....

Représenté par.....dûment habilité aux fins des présentes

**Il a été exposé et convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

Le présent protocole définit les relations entre la Chambre de Commerce et d'industrie du Burkina Faso et le Chef de délégation responsable de la promotion d'AFRICALLIA 2018 sur le territoire géographique suivant (à compléter par le chef de délégation :  
.....

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENT COMMUN DES PARTIES :

La CCI-BF et l'organisme partenaire susmentionné s'engagent à mettre en œuvre une collaboration active indispensable au bon déroulement et à la réussite du forum. Cette collaboration repose sur une relation de confiance et implique une totale transparence dans les actions menées et les échanges d'information.

Les deux parties s'engagent à fournir les meilleurs efforts (en temps et compétences) en vue d'assurer la bonne fin de la prestation.

Elles s'engagent à optimiser, sur la base des informations requises et transmises dans les délais précisés par l'organisateur de l'évènement, le niveau de prestation commandée.

## ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU CHEF DE DELEGATION

### 3.1 Le Chef de délégation (CDD) s'engage à :

- Promouvoir par l'ensemble des moyens nécessaires (temps, ressources humaines, logistiques) l'opération AFRICALLIA 2018 auprès des entreprises de sa zone d'action.
- Transmettre les codes d'accès à la plateforme AFRICALLIA, aux entreprises ayant payé leurs frais d'inscription.
- Ne valider l'inscription d'une entreprise de son territoire que si et seulement si celle-ci a réglé financièrement sa participation à l'évènement **AFRICALLIA 2018**. Dans le cas contraire, le partenaire s'engage à se substituer à l'entreprise en ce qui concerne le paiement.
- S'assurer que les dossiers des participants soient correctement remplis pour **le 21 janvier** au plus tard, avant l'ouverture du catalogue **prévue le 22 janvier 2018**.
- S'assurer que les organisateurs d'**AFRICALLIA 2018** reçoivent pour le **15 février 2018 au plus tard** l'ensemble des choix de rendez-vous finalisés par les participants composant sa délégation.
- Informer les entreprises de sa délégation de toutes informations utiles au sujet des modalités de leur participation à AFRICALLIA 2018.
- Informer les entreprises de sa délégation qu'**AFRICALLIA 2018** n'effectuera aucun remboursement des frais d'inscription après **le 21 janvier 2018**.
- Faire compléter à l'issue d'**AFRICALLIA 2018**, par les entreprises participantes avec programme de rendez-vous, le questionnaire d'évaluation.
- Régler la facture finale transmise par la CCI-BF, dans les 15 jours suivant la date d'édition de ladite facture.
- Désigner une personne de contact qui sera coordinateur de sa délégation d'entreprises et également le contact opérationnel de l'équipe **AFRICALLIA 2018** et communiquer ses coordonnées :

Personne de contact : ..... Fonction: ..... Adresse: ..... Ville: ..... Pays: ..... Email direct de la personne de contact : ..... Téléphone direct de la personne de contact : ..... Numéro de téléphone portable du contact : .....
---

### 3-2 Partenaire(s) associé(s)

Le Chef de délégation peut associer à son action de promotion d'AFRICALLIA 2018, un ou des partenaires locaux/régionaux/nationaux, pour l'aider à communiquer sur le forum auprès des entreprises de son territoire géographique. Chacun de ces partenaires est sous sa pleine responsabilité est qualifié de « partenaire associé ». Toutefois il est clairement énoncé que le Chef de délégation reste l'unique interlocuteur d'AFRICALLIA, tant d'un point de vue administratif que financier.

## ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DE LA CCI-BF

La CCI-BF s'engage à :

- Mettre à la disposition du Chef de délégation les outils de promotion commerciale de AFRICALLIA 2018.
- Assurer le suivi des inscriptions
- Organiser pour chaque entreprise participante, un planning de rendez-vous au vu d'un catalogue en ligne présentant l'ensemble des inscrits à **AFRICALLIA 2018**. Chaque entreprise participante pourra rencontrer la plupart des entreprises qu'elle aura sélectionnées dans le catalogue. En contrepartie, elle s'engagera à accorder une rencontre aux entreprises ayant fait la demande.
- Assurer la présence sur place et pendant toute la durée de la manifestation, d'une équipe d'interprètes dans suivantes : français, anglais et dans toute autre langue selon accord particulier avec AFRICALLIA 2018.

- Rémunérer le Chef de délégation

Pour toute entreprise appartenant au territoire géographique attribué au Chef de délégation, la CCI-BF lui versera une commission de **100 €** par entreprise inscrites sous réserve que :

- L'entreprise ait effectivement participé au forum
- La CCI-BF ait reçu, avant le 15 mars 2018, au minimum 70% des questionnaires d'évaluation dûment complétés.

Les commissions dues seront versées au Chef de délégation par virement bancaire ou déduites de factures relatives aux frais d'inscription de ses entreprises.

- Accorder au Chef de délégation les avantages suivants :
  - **A compter de 5 entreprises inscrites** : (avantages accordé une seule fois, quel que soit le nombre total d'entreprises inscrites) :
    - Accès gratuit au forum pour une personne physique désignée par le CDD. La gratuité inclura les frais de restauration compris dans les tarifs et les transports liés à la manifestation sur place mais les frais de transport pour se rendre à Ouagadougou et les frais d'hôtels resteront à la charge du Chef de délégation.
  - **A compter de 8 entreprises inscrites** : (avantage accordé une seule fois, quel que soit le nombre total d'entreprises inscrites) :
    - **Accès gratuit au forum** pour ne personne physique désignée par le CDD. La gratuité inclura les frais de restauration compris dans les tarifs et les transports liés à la manifestation sur place mais les frais de transport pour se rendre à Ouagadougou resteront à la charge du Chef de délégation.
    - **Gratuité pour le CDD de 3 nuitées d'hôtel** pendant le forum (dans un hôtel partenaire du forum désigné par la CCI-BF)
  - **A compter de 10 entreprises inscrites** : (avantage accordé une seule fois, quel que soit le nombre total d'entreprises inscrites) :
    - **Accès gratuit au forum** pour une personne physique désignée par le CDD. La gratuité inclura les frais de restauration compris dans les tarifs et les transports liés à la manifestation sur place mais les frais de transport pour se rendre à Ouagadougou resteront à la charge du Chef de délégation.
    - Mise à disposition du CDD, à titre gracieux, d'un espace de 6 m<sup>2</sup> dans l'enceinte du forum pour y aménager un stand. Le choix de l'emplacement sera fait par l'organisateur. Cet espace disposera d'une table et de deux chaises mais le reste de l'aménagement sera entièrement à la charge du Chef de délégation et devra se faire selon les modalités prévues par l'organisateur.
    - **Gratuité pour le CDD de 3 nuitées d'hôtel** pendant le forum, dans un hôtel partenaire du forum désigné par la CCI-BF.

**ARTICLE 5 - VALIDITE DU PRESENT PROTOCOLE :**

Le présent protocole prend effet à compter de la date de signature par les deux parties.

Jusqu'au **21 janvier 2018** inclus, le présent protocole pourra être résilié par l'une des parties sans que financièrement il ne soit réclamé un dédommagement.

8, la CCI-BF, en cas de rupture du contrat du fait d'une des parties, se réserve le droit de facturer la prestation à hauteur du niveau financier engagé au jour de l'annulation de la commande.

Toute annulation du présent protocole se fera par voie de lettre recommandée adressée à :

**CCI-BF/AFRICALLIA 2018**

1, avenue de Lyon,

01 BP 502 Ouagadougou 01

Tél. : +226 25 30 61 14 / +226 25 30 61 15

Fax : +226 25 30 61 16

Courriel : [info@africallia.com](mailto:info@africallia.com)

**ARTICLE 6 - LITIGES :**

La présente convention est régie par le droit burkinabè. Tout différend découlant de sa mise en œuvre sera réglée à l'amiable suivant le règlement d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou.

A défaut de solution, il devra être porté devant le Tribunal de Commerce de Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le ..... Fait .....le .....

Pour la CCI-BF

Pour le Chef de délégation

Nom et Prénoms

Nom et Prénoms

.....

.....

Signature

Signature

.....

.....

--

**Partenaire associé :**

---

Noms et Qualité (\*) : .....

(\*) des signataires habilités à engager la responsabilité légale du partenaire

Fait à..... le .....

Signature,

**Partenaire associé :**

---

Noms et Qualité (\*) : .....

(\*) des signataires habilités à engager la responsabilité légale du partenaire

Fait à..... le .....

Signature,

**Partenaire associé :**

---

Noms et Qualité (\*) : .....

(\*) des signataires habilités à engager la responsabilité légale du partenaire

Fait à..... le .....

Signature,

**1<sup>er</sup> Participant : 800€**

**Ce prix comprend :**

- Le planning de rendez-vous d'affaires personnalisés
- La mise à disposition d'interprète si nécessaire lors des rendez-vous
- La présence sur le catalogue en ligne
- L'accès aux villages partenaires, experts, international
- Le cocktail d'accueil
- Les déjeuners de jeudi et vendredi
- La soirée de gala
- La soirée internationale
- L'accueil à l'aéroport
- La navette des hôtels au lieu du forum

**2<sup>ème</sup> participant sans planning de rendez-vous : 500 €**

- La participation au forum avec le 1<sup>er</sup> participant
- La présence sur le catalogue en ligne
- L'accès aux villages partenaires, experts, international
- Le cocktail d'accueil
- Les déjeuners de jeudi et vendredi
- La soirée de gala
- La soirée internationale
- L'accueil à l'aéroport
- La navette des hôtels au lieu du forum

**Participant VIP : 450 €**

- L'accès aux villages partenaires, experts, international
- Le cocktail d'accueil
- Les déjeuners de jeudi et vendredi
- La soirée de gala
- La soirée internationale
- L'accueil à l'aéroport
- La navette des hôtels au lieu du forum
-